

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 11

Artikel: La guerre psychologique de 1945 à 1952 [suite]
Autor: Wüst, René-Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La guerre psychologique de 1945 à 1952¹

(suite)

Poser le problème de l'information, c'est poser celui de la démocratie directe.

A l'échelon communal, ce régime est une réalité dans la Suisse de 1952. Dans ce cadre limité, chaque citoyen connaît les questions qui lui sont soumises et les hommes qu'il est appelé à choisir.

A l'échelon cantonal déjà, le contact peuple-autorités cesse d'être direct. Des moyens techniques servent à le recréer. En général, c'est la presse locale qui assume ce rôle et c'est par ses comptes rendus que le peuple suit la vie cantonale. Il en est de même sur le plan fédéral où la radio, l'Agence télégraphique suisse — dont nous parlerons plus loin — et quelques correspondants de Berne jouent ce rôle.

Dans une brochure distribuée, il y a quelques années, à l'occasion de la réunion à Genève de la Conférence mondiale de l'information et éditée sous les auspices du Département politique fédéral, un éminent professeur zurichois traçait sur le thème de « la plus vieille démocratie du monde » un tableau idyllique de la presse suisse...

Dans quelle mesure celle-ci et la radio offrent-elles à notre peuple une image fidèle de notre vie nationale ?

On me pardonnera de me montrer plus sévère que ce professeur et de dire qu'après douze ans de journalisme professionnel, ce qui me frappe le plus, c'est de constater à quel point, journalistes et lecteurs suisses, nous sommes, en général, mal informés.

¹ Voir numéros 9 et 10 de la Revue Militaire.

Ce problème de l'information se pose chez nous dans tous les domaines : sur le plan politique, certes, mais aussi dans l'armée, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'administration. Ce n'est pas seulement un problème technique que la spécialisation grandissante, la complexité de la vie moderne et le règne des experts posent dans le monde d'aujourd'hui. Les difficultés particulières auxquelles nous nous heurtons en Suisse tiennent peut-être à des causes plus profondes qu'il serait intéressant d'analyser un jour : elles s'expliquent sans doute par l'origine paysanne de beaucoup de nos compatriotes, méfiants et discrets par nature, ainsi que par la configuration d'un petit pays très compartimenté où vivent, dans mille vallées étroites, diverses petites communautés qui n'ont jamais communiqué facilement entre elles jusqu'à notre époque. Il est de notoriété publique que la Suisse est l'un des pays civilisés où il est particulièrement difficile de recueillir des informations. Un exemple récent : dans le numéro de juillet dernier de la *Revue économique et sociale*, éditée à Lausanne, M. Gilbert Bloch a tenté de rédiger « Un essai d'estimation du niveau de la production industrielle suisse ». Comme par hasard, cette étude commence par l'aveu que voici :

C'est dans le domaine des statistiques de production que se situent quelques-unes des lacunes les plus graves et les plus visibles de la documentation helvétique. Non seulement aucun indice de la production industrielle n'existe, mais les chiffres bruts de production par industrie restent eux-mêmes fort rares : l'Annuaire statistique de la Suisse en publie bien quelques-uns — depuis peu d'ailleurs — mais il s'agit de produits dont l'importance est minime par rapport à l'ensemble de la production industrielle, ou dont la production évolue sans liaison définie avec l'activité de l'économie suisse prise dans son ensemble : dans un cas comme dans l'autre, il est donc impossible de tirer, des données publiées, des indications valables pour l'évolution générale. Quant aux sources d'information privées, elles restent en général d'une discrétion absolue. Dans ces conditions, toute ten-

tative de tracer, de manière précise et suivie, l'évolution de la production industrielle suisse constitue une entreprise parfaitement chimérique...

Il serait facile, mais fastidieux pour nos lecteurs, de démontrer que le même langage pourrait s'appliquer à tous les domaines, ou presque, de notre vie nationale. Et l'on s'apercevrait qu'en réalité, la presse et l'opinion publique suisses ne sont informés que dans quelques secteurs étroitement limités, que, trop souvent, l'on ne s'adresse au peuple suisse que dans la mesure où l'on a besoin de son appui politique ou financier, qu'on ne l'informe d'une décision qu'au moment où celle-ci a déjà été prise par quelque collège d'« experts » qui ont délibéré en vase clos, et qu'en général, on s'efforce d'éviter ou de limiter les discussions publiques.

Rappelons seulement quelques exemples de cette carence choisis au cours des derniers mois.

Développant une interpellation fort bien documentée au Conseil national, M. François Perréard, conseiller national, de Genève, faisait en décembre 1951 aux Chambres le procès des autorités fédérales dans le domaine de l'information. Citant une série d'incidents survenus ces derniers temps, il s'indignait de voir que, de plus en plus, c'est par la presse étrangère que notre peuple est informé de certaines questions nationales de la plus haute importance. Ce qui constitue pour nous, chaque fois, une offense.

C'est à peine si M. de Steiger lui répondit. Jusqu'ici, le Conseil fédéral n'a pas tenu compte des observations de M. Perréard. Quelques mois plus tard, de nouveaux incidents plus graves éclatèrent, incidents qui ne profitèrent qu'à la presse communiste et à l'étranger. C'est de nouveau par la presse étrangère — et en des termes qui n'étaient nullement conformes à notre intérêt national — que le public suisse eut connaissance de la visite en Suisse d'importantes personnalités américaines et des détails du voyage effectué aux Etats-Unis par une mission militaire suisse. Il a suffi que celle-ci débarque

à New-York pour que tous les citoyens, soldats et contribuables suisses, commencent à obtenir, par l'intermédiaire des grandes agences d'outre-Atlantique, des détails sur un projet qui est pourtant de nature à les intéresser d'autant plus qu'en définitive, c'est le peuple qui sera appelé un jour à se prononcer souverainement.

Le même phénomène se produit chaque fois que la Confédération engage des négociations avec une puissance étrangère. Il suffit souvent qu'ils se trouvent en face de journalistes étrangers ou qu'ils passent la frontière pour que nos hauts fonctionnaires, qui étaient toujours muets à Berne, retrouvent comme par enchantement l'usage de la parole et pour qu'ils comprennent, aussi bien que leurs collègues étrangers, les nécessités d'une démocratie moderne...

Pour porter un jugement objectif sur ce mutisme officiel — qui se manifeste au Palais fédéral par l'usage de tampons portant la mention « pas pour la presse » (*sic*) — il faut encore tenir compte d'autres éléments d'appréciation. Comme je m'étonnais un jour, devant nos correspondants de Berne, du mépris dans lequel on tient parfois la presse et ses lecteurs, c'est-à-dire le peuple dit « souverain » — mépris qui paraît d'autant plus étrange de la part du Conseil fédéral que celui-ci compte plusieurs anciens rédacteurs en chef de quotidiens — l'un de mes confrères me répondit :

N'oubliez jamais que, chez nous, le gouvernement n'a pas besoin autant qu'à l'étranger de l'appui ou de l'approbation de l'opinion publique. Il peut fort bien gouverner sans elle... Il l'a fait pendant plusieurs années, à l'époque des pleins pouvoirs, et nombreux sont, dans l'administration fédérale, ceux qui regrettent cette période si facile. Plutôt que d'avoir des « histoires », et puisque rien ne l'oblige vraiment à parler, si ce n'est au parlement, le Conseil fédéral préfère le plus souvent ne rien dire...

Ce qui est vrai dans une certaine mesure et pourrait nous amener à nous demander si le régime sous lequel nous

vivons est bien celui de la « démocratie directe » ou s'il ne tend à devenir ou, plutôt, à demeurer semi-autoritaire... Par ailleurs, les besoins ne sont pas les mêmes dans tous les cantons ; certains de nos compatriotes se font de l'autorité de l'Etat une autre idée que nous. Ils ne demandent pas d'explications. Ils obéissent très facilement. Quitte, il est vrai, à se révolter parfois avec une brutalité qui étonne toujours et qui paraît alors bien peu démocratique.

Rien ne ressemble moins à une maison de verre que le Palais fédéral. Pour le comprendre, il faut aussi tenir compte de la mentalité qui règne dans certains services de l'administration fédérale, de la tyrannie qu'exercent quelques « maires du palais », et se souvenir qu'informer, à n'importe quel échelon et sur n'importe quel sujet, c'est prendre vis-à-vis de ses chefs et du public une lourde responsabilité. En général, le fonctionnaire fédéral qui s'aviserait d'informer le public aurait tout à perdre et rien à y gagner. D'ailleurs, puisque le Conseil fédéral, lui-même, se comporte comme si le problème de l'information moderne n'existait pas, il serait injuste d'exiger des fonctionnaires qu'ils se montrent plus royalistes que le roi.

Et puis, il faudrait évidemment que la presse soit toujours à l'abri des mêmes reproches ; à la lire, on peut se demander parfois si la couche de notre vernis « démocratique » et « libéral » n'est pas beaucoup plus mince que nous ne le pensons nous-mêmes...

Rappelons encore à ce propos deux exemples récents. Un fonctionnaire fribourgeois écrit au rédacteur d'un quotidien de Fribourg, sous la protection du secret professionnel, pour lui confier des faits qui lui paraissent devoir intéresser la collectivité. Le rédacteur utilise ces informations qui ne sont pas de nature à plaire au gouvernement cantonal ; ce dernier exige de connaître le nom de l'informateur. Sans hésiter, le rédacteur incapable de résister à une telle pression, « donne » son informateur qui est aussitôt l'objet d'une sanction très grave.

Second exemple : un professeur de l'Université de Zurich,

chargé de prononcer le discours du 1^{er} août 1952, rédige son discours dans lequel il se permet — quel crime ! — d'aborder la question de la neutralité qui préoccupe aujourd'hui beaucoup de citoyens suisses. Le rédacteur de l'un des plus grands quotidiens de notre pays lui demande le texte de son discours, l'obtient, le lit dans le silence de son cabinet et tombe sur ce passage qui le met hors de lui. Que fait-il ? Téléphoner à l'auteur de ce discours, qui vient de lui remettre son texte en toute confiance, pour lui faire part de ses critiques ? Il n'y songe même pas. Sans hésiter, le rédacteur de ce quotidien, qui donne chaque jour aux Suisses et aux étrangers de graves leçons de libéralisme, alerte directement le supérieur du professeur en question pour dénoncer ce discours qui n'est pas encore prononcé : le conseiller d'Etat chef du Département de l'Instruction publique accepte de jouer ce jeu indigne, donne l'ordre à son subordonné de couper son discours ; mais comme tout finit, fort heureusement, par se savoir, le scandale ne tarde pas à éclater publiquement...

Cette maladresse dans le domaine de l'information n'a d'égale que la maladresse avec laquelle nous nous servons trop souvent de la mention « secret ». Elle nous rend parfois ridicules aux yeux des étrangers qui sont souvent mieux informés que nous sur nos propres affaires et qui, lorsqu'ils désirent savoir quelque chose, y parviennent presque toujours. Nous éprouvons, en général, une grande admiration pour les qualités du peuple britannique et pour ses institutions. Dans le domaine du secret et de l'information, nous aurions certainement de grandes leçons à prendre de l'autre côté de la Manche où l'on sait si bien se taire quand il le faut, parler quand cela est nécessaire, et jouer le jeu démocratique sans jamais porter le moindre préjudice à l'intérêt national ; nous sommes encore bien éloignés de cet équilibre exceptionnel que nos amis anglais ont su trouver et conserver à notre époque.

Il est un dernier argument que d'aucuns, je le sais, m'opposeront et auquel je tiens à répondre par avance : c'est le vieil

argument « anticommuniste ». « *Il faut se taire, dira-t-on, de peur de donner des armes aux communistes...* »

Je crois que cet argument-là nous a déjà fait trop de mal et qu'il a rendu de trop grands services aux adversaires du pays en leur laissant le monopole de nouvelles exactes que leur presse est seule à publier ; il faudrait justement leur enlever plus souvent ces armes dont ils se servent si bien — on l'a vu encore à propos de l'achat de chars — pour miner la confiance que notre peuple éprouve envers ses autorités et l'armée.

Il reste bien entendu qu'un Etat comme le nôtre doit conserver, essentiellement dans le domaine de la politique extérieure, dans ceux de la défense nationale, de la justice et de la police, le secret de certaines informations. Il dispose pour cela d'armes légales dont il a le droit et le devoir de se servir.

Mais à l'exception de ces domaines réservés, qui mériteraient d'ailleurs d'être mieux définis, il reste à faire de la démocratie directe une réalité en donnant au peuple suisse — notion sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin — le droit d'être informé et en imposant à toutes nos autorités le devoir de l'informer. Or, nous pensons qu'à l'heure actuelle, ce droit demeure en grande partie illusoire, ce qui explique le mécontentement du souverain et son éloignement des affaires publiques. Pour l'instant, nous essayons de pratiquer un régime de « démocratie directe » dans un esprit et avec des méthodes qui demeurent ceux des « pleins pouvoirs ».

* * *

Toutefois, notre esquisse du problème de l'information en Suisse serait partielle et incomplète si elle ne comportait que des ombres.

Car certaines idées nouvelles commencent quand même à s'imposer. Nous avons rappelé dans quelles conditions, en 1940 — alors que les Américains eux-mêmes connaissaient à peine le terme de « relations publiques » — le général Guisan a su

innover et rétablir un contact personnel direct avec tous ses soldats par l'intermédiaire d'Armée et Foyer, du Bureau de Presse du QGA. et du Corps des Reporters d'armée.

Parmi ceux qui font maintenant figure de précurseurs, il faut citer MM. Emile Speiser qui, dans une circulaire célèbre, recommanda aux chefs d'entreprise suisses d'informer leur personnel, et Hans Schaffner, chef de la Centrale fédérale pour l'Economie de guerre, qui sut organiser un service d'information qui demeure un modèle du genre.

Sur la base de ces expériences réalisées pendant le service actif, un projet tendant à coordonner nos efforts dans le domaine de l'information à l'intention de l'étranger, et en particulier de la presse étrangère, fut présenté à Berne au début de 1945. Il rencontra l'approbation de plusieurs hautes personnalités suisses dont M. Max Petitpierre, qui s'en inspira dans une large mesure pour ordonner la création, sur une base officielle, du Service de presse et d'information du Département politique fédéral.

Le Département militaire fédéral n'abandonna pas complètement les efforts accomplis pendant le service actif par le Bureau de presse du QGA et les reporters d'armée ; il remplaça ces organes par un nouveau service de presse et d'information. Son chef entretient aujourd'hui des rapports étroits et confiants avec les principaux journaux suisses. Malheureusement pour l'armée — le jour où tous les projets militaires se heurteront à une hostilité grandissante, ses chefs finiront sans doute par le reconnaître... — ce service ne dispose pas des moyens dont il aurait besoin pour faire œuvre utile. Il fait penser à nos attachés de presse nommés à la fin de la guerre dans quelques grandes légations et qui ne peuvent compter que sur leur traitement pour exercer quelque influence autour d'eux...

Dans l'armée aussi, on assiste à une évolution très nette depuis 1945. Nombreux sont nos officiers de carrière qui commencent à se préoccuper du problème de l'information et qui ont compris que, dans son propre intérêt, l'armée ne pouvait

plus faire figure de « grande muette ». Plusieurs d'entre eux ont donné des preuves de cette évolution. L'expérience réalisée sur l'initiative du commandant de la 1^{re} division a été étendue à toute l'armée ; désormais, la presse suit toujours les principaux exercices qui sont organisés. A maintes reprises, le Département militaire fédéral, tel chef d'arme ou tel commandant d'école, ont organisé, comme cela se fait depuis longtemps à l'étranger, des visites de presse ou des expositions ouvertes au public. Ou encore, un commandant d'école a eu l'heureuse idée d'ouvrir aux parents de ses recrues les portes de sa caserne. Un jour viendra où cette collaboration finira par devenir permanente et confiante, en dépit de ceux qui, dans l'armée, abusent de leur autorité ou de ceux qui, dans la presse, abusent de leur liberté.

Depuis 1945, de nombreuses organisations officielles, officielles ou privées ont compris l'intérêt qu'elles avaient à créer un service d'informations ou de « relations publiques ». Les Chemins de fer fédéraux, l'Office central suisse du tourisme, la Swissair et d'autres administrations ont donné un grand développement à cette activité.

Dans le domaine économique et social, les milieux syndicalistes ont saisi, bien avant les milieux patronaux, l'intérêt qu'ils avaient à se montrer actifs au sein d'organismes tels qu'Armée et Foyer, Rencontre suisse, qui lui a succédé, ou la Nouvelle Société Helvétique, qui exercent une influence sur la formation de notre opinion publique.

Depuis la fin de la guerre, une partie de nos organisations économiques et professionnelles ont commencé à suivre leur exemple. Plusieurs d'entre elles ont admis qu'elles ne pouvaient faire abstraction du facteur « opinion publique » et qu'elles avaient le devoir de descendre dans l'arène où le peuple est souverain. Depuis quelques années, la presse professionnelle, les bulletins d'information, les services de presse se multiplient. Peu à peu, la Suisse commence à résoudre les mêmes problèmes que d'autres pays démocratiques où l'on s'attache à recréer

— dans les entreprises, dans l'armée (où l'on commence aussi à donner au service de renseignement sa véritable importance) et sur la place publique — les contacts humains rompus par la vie moderne et par les exigences nouvelles de la technique. Pour la première fois en 1952, le président central de l'Union centrale des Associations patronales suisses, M. Albert Dubois, a eu l'heureuse idée d'inviter une vingtaine de journalistes de toutes tendances à passer vingt-quatre heures avec lui, pour les entretenir de diverses questions qui préoccupent les uns et les autres. Plusieurs grandes entreprises suisses commencent aussi à compléter la publicité « classique » dont elles se contentaient jusqu'ici par des méthodes plus efficaces et souvent plus économiques, en organisant de véritables services d'information — et non plus seulement de « publicité » — à l'intention de leur personnel, de leur clientèle et du grand public. Le jour n'est pas éloigné où, comme à l'étranger, on finira par admettre que le problème social sera en grande partie résolu dans la mesure où, dans le cadre de l'entreprise, une information intelligente et, surtout, honnête permettra de recréer un contact personnel direct entre le directeur général et tous ses subordonnés. Et l'on verra se développer en Suisse aussi un nouveau métier, celui de « conseiller en relations publiques ».

Je sais bien que l'extension de la bataille psychologique sur le plan national, la mise en œuvre de nouvelles méthodes et de moyens inconnus jusqu'ici — évolution qui nous paraît inévitable et contre laquelle il serait aussi vain de vouloir résister que de tenter de retarder le développement de la radio, de la télévision ou de l'aviation — présentent, au point de vue politique, certains dangers.

A l'occasion de la dernière votation sur le statut du cigare, on a vu une agence de publicité, disposant de moyens puissants, employer des méthodes basées sur des sondages préalables de l'opinion publique qui se sont révélées efficaces si l'on en juge par leur résultat qui a dérouté les meilleurs observateurs de notre vie publique.

Il serait facile d'abuser de ces moyens dont l'emploi a provoqué, de la part de M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, la mise en garde que voici :

Les affirmations sommaires d'où tout essai de justification raisonnable a disparu, a-t-il dit, prennent dans notre vie publique une importance redoutable. On s'accuse gratuitement d'être, en bloc, pour ou contre la Constitution, la liberté du commerce et de l'industrie, l'agriculture ou les consommateurs. En un tournemain, on fait d'un honnête homme l'agent des plus funestes desseins; Rien n'échappe à cette fureur de simplification et de déformation ni les projets, ni les hommes, ni même les intentions...

En approuvant sans réserve M. Rubattel et en partageant toutes ses craintes, il est permis toutefois de penser que la voix du Conseil fédéral aurait beaucoup plus de poids s'il s'était montré, lui-même, plus actif dans ce domaine de l'information; si, au moment où se développent de nouveaux moyens et de nouvelles techniques, il se donnait la peine de faire entendre, par-dessus le concert des intérêts particuliers, la voix de l'intérêt général.

Par ailleurs, on peut aussi penser que le peuple suisse a donné assez de preuves de sa maturité politique pour ne pas se laisser abuser trop longtemps par de nouvelles « propagandes politiques » dont on verrait bien, à la longue, si elles sont basées sur des affirmations exactes ou non.

Et puis, chaque fois que nous entendons présenter une idée ou des faits qui nous paraissent contestables, pourquoi songer aussitôt à détruire la source d'information, à faire taire celui qui tient un langage qui nous déplaît, à lui ôter la possibilité de s'exprimer, à lui supprimer son papier, à le discréditer ? Pourquoi obéir si souvent à ce réflexe si peu démocratique, au lieu de répondre, de répliquer à ce qui nous paraît être inexact ?

Qu'elle nous plaise ou non, la propagande est une réalité du XX^e siècle avec laquelle il faut compter. De même que la force n'a jamais permis de tuer des idées, il faut

admettre la nécessité de se battre sur le même terrain que nos adversaires et, si possible, avec des armes supérieures à celles dont ils se servent.

* * *

Au moment où, sur le plan national, la lutte redouble entre les divers intérêts et groupements d'intérêts pour conquérir les esprits de nos concitoyens, la responsabilité de la presse augmente encore. C'est elle qui devrait être capable d'opérer le filtrage nécessaire en présentant à ses lecteurs, d'une manière objective, les divers arguments en présence. Elle devrait être assez puissante pour résister, tant sur le plan national que sur le plan international, à toutes les influences qui, à travers elle, visent nos concitoyens.

Or, si l'on se donnait la peine un jour d'analyser la masse des informations qui parviennent de tous côtés au Suisse moyen de 1952, on s'apercevrait que le nombre et l'importance de celles qui sont d'origine suisse, la part de celles qui sont choisies, filtrées et commentées par des observateurs suisses dignes de notre confiance, ne cessent de diminuer. Et l'on reconnaîtrait que notre opinion publique est moins bien protégée qu'elle ne l'était autrefois, tant des influences étrangères que de l'emprise de l'Etat.

Au début du vingtième siècle, l'opinion suisse n'était soumise qu'à une seule influence, celle de l'unique moyen d'information qui existait alors : la presse.

Alors qu'en U.R.S.S. tous les moyens d'information dépendent de l'Etat et qu'aux Etats-Unis, au contraire, la presse, la radio, le cinéma et la télévision, organisés sur une base commerciale grâce à la publicité, sont indépendants de l'Etat, en Suisse seule la presse appartient encore au « secteur libre ». Nous avons déjà commis l'erreur très grave d'abandonner la radio et la future télévision à l'Etat.

Et lorsque nous constatons qu'en Suisse, seule la presse appartient encore au secteur libre, il convient de faire une

distinction entre les journaux qui représentent, comme aux Etats-Unis, des entreprises commerciales saines et prospères et ceux qui ne jouissent pas de la même indépendance et qui sont plus ou moins soumis à l'autorité d'un parti politique. Sur ce point, voici ce qu'écrivait il y a quelques années un observateur de notre vie publique dont personne ne contestera l'expérience, M. Karl Weber, professeur de journalisme aux Universités de Zurich et de Berne, dans son « Tableau de la presse suisse » :

Il faut la ranger sans réserve (la presse suisse) sous la rubrique « presse de groupe », puisqu'il n'existe en Suisse ni « presse d'Etat » dans le sens d'une presse dirigée, ni « presse de masse », comme on l'entend des journaux édités à des millions d'exemplaires dans les grandes villes étrangères. A un autre point de vue, la majorité des journaux suisses doit être considérée comme appartenant à la « presse d'opinion », laquelle, dans le domaine de la politique nationale notamment, prend fait et cause pour certains principes librement choisis et acquiert de la sorte un certain caractère de propagande.

Le parti pouvant, dans un Etat démocratique, être défini comme « un groupe d'individus liés par des conceptions, des buts et des intérêts communs, faisant fonction d'organe de liaison entre le corps électoral et ses représentants », une certaine couleur politique — et de politique de parti — est un attribut indispensable de la « presse d'opinion ».

Par opposition, la notion de « presse d'information » correspond à des journaux dont le but ne consiste guère qu'à satisfaire la soif de nouvelles de leurs lecteurs. Ces organes-là renoncent du même coup à exercer une influence dans le domaine de la politique et leur caractère se rapproche d'une quelconque entreprise industrielle (sic). Ce type-là, nous l'avons dit, ne se trouve représenté que par quelques rares journaux de Suisse romande...

Retenons seulement de ces considérations où le professeur Karl Weber s'exprime en termes assez dédaigneux à l'égard

de la presse d'information — qui est pourtant celle qui offre, malgré certaines apparences, le plus de liberté à ses collaborateurs, celle qui est la plus puissante grâce à ses moyens financiers — que les journaux organisés comme « une quelconque entreprise industrielle », pour reprendre l'expression employée par le professeur Karl Weber, ne représentent qu'une minorité. Ce qui, justement, nous paraît très regrettable, et qui nous engage à n'employer qu'avec beaucoup de prudence le terme de « liberté de la presse »...

En Suisse, la radio et la télévision sont déjà aux mains de l'Etat. La majeure partie des livres, des disques et des films de cinéma nous arrivent de l'étranger. Les entreprises de presse organisées « comme une quelconque entreprise industrielle » ne contrôlent qu'une partie de nos journaux. La concurrence est rare entre elles. On oublie souvent à quel point le « secteur libre » — c'est-à-dire indépendant de l'Etat et financièrement solide — de l'information suisse est déjà limité.

Tout se passe ici, semble-t-il, comme si nous avions cédé à une grande illusion : celle de pouvoir arrêter ou ignorer le progrès technique. Ce qui ne profite qu'au dirigisme.

Je sais bien que la Suisse est un petit pays et que ses ressources financières sont modestes. Je connais cet argument dont on se sert à tout propos.

Et pourtant... A voir ce que d'autres petits pays qui ont souffert de la guerre ont réalisé dans le domaine de l'information — la lutte intelligente qu'ils mènent pour se faire mieux connaître du peuple américain et pour mettre en valeur leurs produits — on peut se demander s'il n'est pas vrai que nous manquons souvent d'imagination.

Au moment où la radio s'est développée, la presse suisse s'est-elle vraiment comportée avec intelligence ? A-t-elle su prévoir et préparer l'avenir ? A-t-elle eu raison de considérer ce nouveau moyen d'expression comme un concurrent dangereux qu'il fallait ignorer ou garder sous tutelle ? Au lieu d'aban-

donner la radio à l'Etat en espérant pouvoir empêcher son développement, la presse n'aurait-elle pu s'emparer elle-même de ce nouveau moyen d'expression en appliquant dans ce secteur, comme à l'étranger, des solutions conformes au libéralisme dont, par ailleurs, elle continue de se réclamer ? Le même problème n'existe-t-il pas avec la télévision qui va poser des questions encore plus graves dont seuls quelques hauts fonctionnaires actifs semblent s'être préoccupés jusqu'ici ?

Je ne prétends pas que des solutions libérales soient toujours applicables dans ce dernier domaine. Ne connaissant que certains aspects de ces questions, je ne suis pas en mesure d'y répondre. Je me demande seulement si, en dehors de l'administration fédérale, quelqu'un les a étudiées sérieusement ?

Au début du XX^e siècle, seule la parole écrite (la presse) servait à former notre opinion publique.

Aujourd'hui, le son et l'image jouent un rôle si important que la presse se voit contrainte de faire à ce dernier moyen d'expression — les photos, les titres qui évitent au lecteur de lire un article... — des concessions toujours plus grandes.

Le son et l'image, demain, seront contrôlés par la Confédération à laquelle nous aurons abandonné le monopole de la radio et celui de la future télévision. Que cela nous plaise ou non, en plus des sons qui nous parviennent déjà, les images et la publicité de nos voisins pénétreront jusque dans nos foyers.

La Suisse est-elle préparée à résister à cette nouvelle invasion ?

Certes, la presse existera toujours. Mais si elle ne sait pas s'adapter à des conditions nouvelles, ne court-elle pas le danger de perdre vers la fin de notre siècle une partie de l'influence qu'elle exerçait jusqu'ici ?

De nouveaux moyens techniques risquent de fournir au dirigisme des esprits dans la Suisse de demain des armes puissantes. Le même Etat qui ignore actuellement le « droit

à l'information » qui devrait être celui du peuple suisse se découvrira, dès qu'il verra la possibilité de l'« éduquer » directement, des capacités qui nous étonneront tous.

Il serait souhaitable de pouvoir opposer à ce dirigisme des esprits — comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne — des solutions fondées sur le libéralisme économique et sur des bases financières saines.

* * *

Dans la dernière partie de cette étude, il nous reste à dresser un bilan des moyens dont la Suisse dispose pour informer son opinion publique sur les événements qui se déroulent dans le monde.

Capitaine RENÉ-HENRI WÜST